

Procès-verbal
Conseil d'Ecole du 18 Octobre 2018

Personnes présentes :

- Madame LOISEAU, 1^{ère} adjointe
- Madame MARTIN, adjointe au maire, chargée des affaires scolaires
- Madame ROULON, représentante des parents d'élèves
- Madame ROY, représentante des parents d'élèves
- Madame CHUDREAU, représentante des parents d'élèves
- Monsieur REYNAUD, représentant des parents d'élèves
- Monsieur PAULUS, Délégué Départemental de l'Education Nationale
- Madame Dany GUION, directrice et enseignante en classe de maternelle (Toute Petite et Petite Sections)
- Madame Amélie RIVEAULT, enseignante en classe de maternelle (Moyenne et Grande Sections)
- Madame Nelly GUILLE, enseignante remplaçante en classe de CP

- Madame Magaly ABELARD, enseignante en classe de CE1/CE2
- Madame Emilie DI GIOVANNI, enseignante en classe de CM1 - CM2, **nommée secrétaire de séance pour ce conseil.**

- Madame Cécile PROUST, maître surnuméraire

Personnes invitées :

- Madame Béatrice COUTANT-LUNET
- Madame Sophie SALIGNAT
- Madame Agnès MAROT
- Madame Fabienne VEDRENNE
- Madame Pascale BREBION

Personnes excusées :

- Madame CLISSON, inspectrice de l'Education Nationale
- Monsieur GREGOIRE, maire d'Argenton l'Eglise
- Madame BILLY, représentante des parents d'élèves
- Monsieur FONTALIRAND, représentant des parents d'élèves

1. Présentation

→ Chaque enseignant se présente en précisant sa classe.

Un organigramme est proposé à chaque membre du conseil (document joint)

→ Présentation du personnel autre qu'enseignant : Chacune se présente et précise son travail dans l'école :

Sophie SALIGNAT : ATSEM classe TPS/PS, ménage et périscolaire / Béatrice COUTANT-LUNET (remplaçante de Katia SOUCHET), employée communale et Agnès MAROT, contrat avenir : classe MS/GS, ménage, périscolaire et garderie / Fabienne VEDRENNE : employée municipale, cantine, classe TPS/PS le mercredi, périscolaire et garderie : Pascale BREBION, cantine.

Cécile PROUST, maîtresse surnuméraire, intervient cette année principalement dans les classes aux effectifs les plus élevés, MS/GS et CE1/CE2 les mardis, jeudis et un mercredi sur 4. Elle peut intervenir avec de petits groupes d'élèves, co-enseigner avec les collègues, mener des séances d'apprentissage ensemble, ce qui permet d'avoir deux regards sur les élèves, leur travail et leur comportement pour un meilleur repérage des difficultés.

Chloé GUERRIN, psychologue scolaire, aide les enseignants dans l'observation des élèves, l'analyse de leurs compétences et l'identification des obstacles qu'ils rencontrent. Les parents de l'élève concerné sont systématiquement mobilisés autour du projet d'aide de leur enfant. Avec leur accord, la psychologue scolaire peut réaliser un bilan psychologique approfondi de la situation de l'enfant, et suivre son évolution. Elle intervient auprès des enfants sur la demande des parents.

Christine ETCHECOPAR, faisant fonction de maître E, prend en charge les élèves en difficultés d'apprentissage (prioritairement les élèves du cycle 2 en difficultés de lecture. Elle intervient sur la demande des enseignants, en accord avec les parents.

Julie BERNARD, assistante sociale scolaire, est en poste sur les 2 REP (collège Molière et collège Jean Rostand), son rôle est d'informer les jeunes en difficultés et leurs familles sur leurs droits, de les orienter vers les services compétents, de les accompagner dans leurs démarches. L'école fait partie du REP (Réseau d'Education Prioritaire) de Bouillé Loretz qui est coordonné par une enseignante, Juliette SIROT. 111 élèves sont actuellement inscrits à l'école.

2. Projet d'école

Suite à l'analyse de diverses données (pédagogiques, géographiques, culturelles, sociologiques...), un nouveau projet d'école a été élaboré en 2017/2018, il repose sur 3 grandes ambitions :

Ambition 1 : Construire des apprentissages durables / Ambition 2 : Accompagner chaque élève dans la construction de son parcours /

Ambition 3 : Ouvrir l'école, développer les liens avec ses partenaires, conforter la confiance.

Dans un premier temps

Après avoir priorisé des objectifs spécifiques aux besoins immédiats de l'école, des actions pédagogiques ont été définies.

Cf. tableau des actions pédagogiques (document joint)

L'informatique :

Les problèmes du début d'année (ligne téléphonique HS) n'ont pas favorisé une utilisation optimum des tablettes et des tableaux numériques...

Le TBI serait obsolète, ce qui expliquerait que personne ne parvienne à installer un vidéoprojecteur... Le vidéoprojecteur interactif prévu à cet effet a donc été installé en classe CP et celui du CP pourrait être utilisé en classe MS/GS (en mode nomade afin qu'il soit utilisable dans d'autres salles).

Le TBI n'étant plus utilisable en tant que tel, il pourrait être recouvert de film Velléda afin d'être utilisé comme tableau classique.

L'enseignante de la classe CE doit se servir de son ordinateur personnel car il n'y a pas suffisamment de portables récents pour utiliser les vidéoprojecteurs (3 vidéoprojecteurs pour 2 portables compatibles...), D. GUION demande s'il serait possible que la municipalité envisage l'achat d'un 3^{ème} portable.

Madame LOISEAU dit que ce sera discuté en conseil municipal.

3. Règlement intérieur :

→ Le règlement départemental est toujours applicable (2 exemplaires sont mis à disposition pour les membres de la réunion qui souhaiteraient le consulter)

→ Les avenants :

Lecture des avenants votés les années précédentes

Modifications à apporter cette année : les nouveaux horaires de classe, préciser que les enseignants ne sont pas responsables des enfants en dehors des horaires scolaires (8h50-12h et 13h20 -15h45), supprimer l'alinéa sur le transport scolaire, insister (caractères gras) sur la non administration de médicaments sans contact avec le médecin scolaire.

Pour information, E. DI GIOVANNI prévient qu'elle a failli écrasé des enfants sur le parking des enseignants en partant un soir après l'école pour se rendre à une réunion, il s'agissait des enfants de l'école privée qui arrivait en courant pour se rendre à la garderie municipale. La municipalité avait déjà été alertée, lors d'un précédent conseil d'école, sur le danger du passage d'enfants dans ce parking.

Modifications votées à l'unanimité

Cf. document joint

4. Les exercices d'alerte :

Un exercice d'alerte incendie a été réalisé le lundi 1er octobre, l'évacuation s'est déroulée dans le calme. Monsieur MONMIREIL, ancien pompier et conseiller municipal, était présent lors de cet exercice et n'a rien noté d'anormal (seule une personne retraitée venue travailler bénévolement dans la bibliothèque n'a pas souhaité sortir en entendant l'alarme...)

Les PPMS ont été réactualisés en ce début d'année scolaire, l'un concerne les éventuels attentats ou intrusions et l'autre les risques naturels. Un exercice « intrusion » a été réalisé le 12 octobre, les classes de CE et CM devaient sortir se mettre hors de danger sur le parking et les classes CP, MS/GS et TPS/PS devaient rester confinées. Chacun a considéré son rôle très sérieusement et tout s'est bien déroulé.

5. Travaux réalisés durant l'été :

D. GUION remercie la municipalité pour la pose d'étagères dans classe MS/GS, le déménagement du bureau et de l'armoire métallique de la pièce de direction, les passages d'accès handicapés, la pose de porte-manteaux dans le couloir CE/CM.

Elle demande s'il serait maintenant possible d'envisager de déplacer les tringles rideaux occultant dans les classes CE et CM afin d'améliorer l'interactivité du TNI. Elle rappelle également que la peinture de ces mêmes classes est bien défraîchie.

6. Bilan période 1 et demande personnel :

Avant de poursuivre et de donner la parole à la municipalité, D. GUION souhaite établir un bilan de cette première période :

Hormis les problèmes informatiques (internet, données conservées inaccessibles) et de lignes téléphoniques qui ont handicapé les enseignantes les 15 premiers jours de rentrée, deux classes présentaient un effectif élevé (CE et MS/GS), et les conditions de travail dans la classe MS/GS sont particulièrement difficiles, d'autant plus que cette classe accueille 3 enfants allophones et que l'ATSEM, embauchée la veille de la rentrée, n'a aucune expérience de travail avec des enfants.

Comme il y a 30 enfants dans cette classe, D. GUION demande s'il serait possible de bénéficier d'aide maternelle supplémentaire à mi-temps, elle précise que depuis qu'elle enseigne à Argenton, à chaque fois que l'effectif de la maternelle a dépassé 50 enfants, une ATSEM à mi-temps rejoignait l'équipe pédagogique. Madame LOISEAU dit que le budget municipal ne permet pas une embauche supplémentaire et que les textes officiels n'exigent qu'une seule ATSEM confirmée. Les parents d'élèves demandent alors d'augmenter les heures d'A. MAROT ou de F. VEDRENNE pour renforcer l'encadrement au moins le matin, mais le budget municipal ne permet pas non plus de débloquer des heures supplémentaires.

L'incompétence de madame COUTANT-LUNET pose aussi problème durant le temps périscolaire et le temps cantine. Les enfants ne l'écoutent ni ne la respectent, ils font ce qu'ils veulent et le manque d'autorité de madame COUTANT-LUNET ne permet pas d'assurer la sécurité des enfants qui, sans limites, se mettent en danger. Bien que ces nombreux différends (bagarres fréquentes, insultes...) se déroulent hors du temps scolaire, des parents d'élèves reprochent à D. GUION ce manque de sécurité, malgré qu'elle intervienne régulièrement pour rappeler et faire respecter les règles de civisme.

Des parents d'élèves élus confirment avoir entendu des insultes entre élèves et même à l'encontre de madame COUTANT-LUNET qui n'a pas réagi au grand étonnement des parents.

Madame COUTANT-LUNET reconnaît ses difficultés en précisant qu'elle n'a bénéficié d'aucune formation pour cet emploi et qu'elle n'avait jusqu'alors jamais travaillé avec des enfants.

L'image de l'école en est donc ternie et la sécurité des enfants n'est pas assurée, comment remédier à ce problème rapidement ? J.M. PAULUS propose que madame COUTANT-LUNET bénéficie d'une formation durant les vacances d'automne ; mesdames LOISEAU et MARTIN vont étudier le problème avec attention et proposeront des solutions aux enseignantes dès que possible.

7. Le restaurant scolaire, la garderie et le temps périscolaire :

Les enseignantes demandent que le règlement de cour élaboré en classe soit respecté également sur le temps cantine et périscolaire, l'idée est retenue et ce règlement devrait rapidement être affiché afin d'être à la vue de tous.

Madame MARTIN informe qu'il n'y aura pas d'intervenants extérieurs durant les activités périscolaires cette année, 45 minutes est un temps trop court pour mettre en place des activités trop élaborées. Cependant, madame MARTIN va régulièrement chercher des valises de jeux à la comcom afin de varier les activités sportives.

Pascale BREBION souhaiterait mélanger les enfants (élémentaire) lors des repas, ne pas les laisser par classes d'âges, de cette façon, les grands pourraient peut-être aider les petits.

Concernant les incivilités à la cantine, madame MARTIN propose que les enfants soient punis en venant aider le personnel de cantine à nettoyer après le repas, il faudra le préciser dans le règlement cantine.

8. Questions diverses

Les enseignantes se posent le problème de la semaine scolaire et se demandent si la semaine des 4 jours ne serait pas plus bénéfique. Les changements et transferts d'autorité avec des règles différentes n'influent pas favorablement pour la sérénité des enfants et ce peut être la cause de la surexcitation remarquée cette période. Les parents d'élèves n'y sont pas favorables car ils n'ont pas de solutions de garde d'enfants le mercredi. Si la municipalité décidait alors de poursuivre les activités périscolaires, elle devrait les concentrer sur une matinée, ce qui poserait des gros problèmes de personnel.

Les parents d'élèves demandent si le centre aéré aboutira cette année, madame LOISEAU annonce que désormais le projet sera étudié avec la commune de Bouillé-Loretz.

J.M. PAULUS informe que les DDEN ont fait un don de 500€ aux familles de l'AUDE touchées par les récentes inondations.

Cette année, les DDEN visiteront les écoles.

D.GUION lève la séance et propose le verre de l'amitié.

Fait à Argenton l'Église le 7 novembre 2018

Madame DI GIOVANNI

Madame GUION

Enseignante, secrétaire de séance

Présidente du conseil d'école

